

*Assemblée consultative des personnes âgées—Loi*

forfaitaire ou de prestations devront être relevées annuellement jusqu'à 60 p. 100 au moins de l'augmentation du coût de la vie.

• (1810)

Pour veiller à ne pas imposer un trop lourd fardeau aux promoteurs du régime, les augmentations obligatoires sont limitées à un maximum de 8 p. 100, et elles s'appliqueront uniquement aux prestations gagnées après la date d'entrée en vigueur du projet de loi. Je suis certain par ailleurs que bien des employeurs verseront spontanément ces augmentations sur les prestations gagnées avant l'entrée en vigueur de cette mesure.

Les travailleurs qui, pour une raison ou pour une autre, changent d'emploi, seront traités avec justice en améliorant la dévolution du droit et le transférabilité des pensions privées, autrement dit, les employés auront droit aux prestations découlant des contributions de l'employeur ainsi que de leurs propres contributions après deux ans de participation au régime. A la cessation d'emploi, on pourra transférer la valeur des prestations acquises dans un nouveau mécanisme d'épargne-retraite appelé compte enregistré de pension ou CEP. Le CEP ressemblera à un régime enregistré d'épargne-retraite, sauf qu'une pénalité sera prévue pour l'encaissement avant la retraite. Les crédits acquis peuvent également rester dans le régime de l'employeur antérieur ou ils peuvent être transférés au régime du nouvel employeur.

Tous les changements dont j'ai parlé feront augmenter le montant des prestations que les femmes peuvent s'attendre à recevoir des régimes de pension privés. On prévoit par contre d'autres changements pour veiller à ce que les femmes soient traitées plus équitablement à l'avenir, en augmentant la proportion des revenus de pension privés qu'elles reçoivent. A cet égard, tous les régimes devront offrir des prestations de pré ou de postretraite aux survivants. Les prestations au survivant ne cesseront plus d'être versées en cas de remariage. Les crédits de pension accumulés pendant un mariage seront répartis en deux parts égales en cas de séparation. Les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans des circonstances identiques devront recevoir les mêmes prestations de pension.

Pendant le débat, on a également relevé certains problèmes relatifs à l'aide fiscale visant à encourager les citoyens à économiser pour leur retraite. On a notamment constaté que l'aide fiscale dépendait des cotisations versées régulièrement toute la vie et du genre de régime adopté. Autrement dit, les personnes qui ont été incapables de verser leur contribution certaines années parce qu'elles avaient d'autres responsabilités familiales, ne seraient pas en mesure de compenser plus tard et les personnes qui ont choisi des régimes à prestations définies ont pu économiser bien plus que celles qui pouvaient uniquement avoir recours à un REER.

Les propositions exposées dans le budget régleront ces deux problèmes. Les contribuables pourront reporter sur les années suivantes toutes les déductions inutilisées, et ils pourront pratiquement bénéficier du même montant d'aide pour n'importe quel genre de régime, que l'employeur y contribue ou non. A long terme, ces réformes des régimes de pension publics et privés devraient accroître le revenu de pension jusqu'à 20 p. 100 et répartir les prestations d'une manière beaucoup plus équitable que dans le système actuel.

En dehors de la réforme des pensions et des programmes de revenu garanti, il existe beaucoup d'autres programmes relevant du gouvernement fédéral qui favorisent la communication et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les personnes de l'âge d'or. Le programme Nouveaux horizons qui aide les personnes âgées à définir leurs propres besoins, puis à concevoir et à mettre en œuvre de activités en conséquence, est un exemple de réussite. Ce programme vise à aider les personnes âgées à échapper à la solitude en favorisant la participation à des activités de groupes. Depuis 12 ans qu'il existe, il a permis de financer près de 25,000 projets auxquels ont participé environ 750,000 Canadiens retraités.

En plus d'atteindre l'objectif principal, qui était de vaincre la solitude, les activités financées dans le cadre du programme Nouveaux horizons ont permis de répondre à un grand nombre de besoins des Canadiens âgés et plus jeunes qui n'avaient pas été satisfaits jusque là. A titre d'exemple, je pourrais citer de nombreux projets comme les repas à domicile et la réparation de logements d'autres personnes âgées ou d'infirmités. Cela s'est fait dans ma circonscription. Le programme Nouveaux horizons a également contribué dans une large mesure à améliorer les communications entre les personnes âgées et les gouvernements, grâce à la mise sur pied de réseaux de personnes âgées, à l'établissement de bureaux centraux et de structures, à la formation de leaders et aux campagnes de recrutement de membres.

• (1815)

Comme autre exemple d'une initiative fédérale réussie visant à aider les personnes âgées à définir elles-mêmes leurs problèmes, je peux citer la création, en 1980, du Conseil consultatif national sur le vieillissement. En quatre ans, cet organisme a obtenu des résultats impressionnants. Par exemple, il a entrepris de préparer un rapport sur les organismes non gouvernementaux pour le présenter à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, à Vienne. Ce travail a nécessité plusieurs mois de consultations intensives dans toutes les régions du Canada. Il a aussi préparé plusieurs autres exposés et publications, participé à des réunions nationales et internationales et établi un centre de référence qui facilite de beaucoup l'accès à la documentation sur le vieillissement.

Le Conseil a certes connu des débuts impressionnants, mais il reconnaît qu'il lui reste beaucoup à accomplir. Aussi ses membres se sont-ils fixé un programme très chargé pour l'avenir. Ils envisagent notamment d'élaborer un plan garantissant que les préoccupations des personnes âgées seront bien exprimées et seront portées à l'attention de ceux qui peuvent y faire quelque chose. Le Conseil a décidé de se pencher immédiatement sur les grandes questions de la santé, du revenu, du logement, de l'éducation et des communications, de même que de donner suite à la Deuxième conférence canadienne sur le vieillissement.

En résumé, je tiens à répéter que la participation des citoyens âgés à l'établissement et à la mise en œuvre de la politique les concernant est l'une des grandes priorités du gouvernement. En outre, le gouvernement fédéral a non seulement respecté son engagement d'écouter les préoccupations des personnes âgées, mais il continue de tenter de répondre à ces préoccupations par des modifications de programme, telles les hausses du SRG et la réforme des pensions, de même que par d'autres mesures, tel le programme Nouveaux horizons. Enfin,